



# Dispositif d'écoute sociale des Familles

publié le 08/04/2020

## Descriptif :

Cet article présente le dispositif d'écoute sociale des familles mis en place au niveau académique dans le contexte du confinement lié à la crise sanitaire.

## Sommaire :

- Un accompagnement à différents niveaux
- Une plateforme d'écoute dans chaque département

### ● Un accompagnement à différents niveaux

Le réseau des professionnels de service social de l'académie accompagne les parents d'élèves dans le contexte du confinement lié à l'épidémie de coronavirus. L'accompagnement prend les formes suivantes :


- un accueil et une écoute pour répondre à toutes vos questions, relevant du service social élèves
- une mise en relation vers les services et partenaires compétents
- un repérage des situations d'élèves les plus fragiles afin de prévenir le décrochage scolaire, les problématiques socioéducatives, les situations de protection de l'enfance...
- un accompagnement spécifique, complémentaire à celui déjà mis en place pour l'élève au sein de son école ou établissement scolaire

### ● Une plateforme d'écoute dans chaque département

Les professionnels de service social de l'académie se tiennent à disposition des familles du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h par l'intermédiaire d'une plateforme d'écoute dans chaque département :

- Deux-Sèvres : 05 16 52 69 92
- Vienne : 05 16 52 69 93
- Charente : 05 16 52 69 90
- Charente-Maritime : 05 16 52 69 91

L'ensemble des informations de cet article est disponible dans le document ci-dessous :

 [Dispositif académique d'écoute sociale des familles](#) (PDF de 100.5 ko)  
Infographie présentant le dispositif académique d'écoute sociale des familles